

INDUSTRIES  
MANUFACTURIÈRES

DÉCEMBRE  
2024

# Newsletter

Economie circulaire

## Les aides régionales

Ile-de-France / PACA / Occitanie / Bourgogne Franche-Comté

EIF innovation

# AIDES RÉGIONALES – ILE-DE-FRANCE

## Zéro déchet et économie circulaire

Projets éligibles : Soutien aux projets contribuant à l'un des objectifs suivants :

- Agir pour le «zéro déchet» et lutter contre les gaspillages
- Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation
- Mettre l'économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers
- Développer l'économie circulaire et innover
- Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique
- Anticiper les crises et réduire l'impact de la gestion des déchets
- Tous les types de dépenses d'investissement sont éligibles, notamment études, matériels, équipements, travaux d'aménagement...

Structures éligibles :

- Toutes les personnes morales, à l'exception de l'Etat.

Taux d'aide :

- Études de faisabilité ou pré-opérationnelles : jusqu'à **50% des dépenses éligibles** (subvention maximale : 100.000€)
- Autres investissements nécessaires au projet: jusqu'à **35% des dépenses éligibles** (subvention maximale : **250.000€**, portée à **300.000€** pour les investissements permettant **la collecte et le tri des déchets des artisans, notamment déchetteries accueillant les professionnels**)

Clôture : au fil de l'eau jusqu'à épuisement



# Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires

## Projets éligibles :

- Projet d'innovation s'inscrivant dans les champs d'innovation de la transition écologique des territoires et qui souhaitent tester leur innovation en conditions réelles sur un ou plusieurs terrains d'expérimentation franciliens partenaires. **Les solutions doivent être expérimentées avec les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la transition du territoire francilien, dont les acteurs publics locaux.**

## Priorités ciblées :

- Éco-construction
- Mobilité et logistique durables
- Déchets et économie circulaire
- Sobriété et Énergie décarbonée
- Adaptation et résilience
- Nature et biodiversité

## Structures éligibles :

- Les entreprises franciliennes, TPE, PME et ETI, quelles que soient leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.

## Dépenses éligibles :

- Frais de personnel affectés au projet : chercheurs, ingénieurs et techniciens
- Dépenses liées à l'amortissement du matériel et des investissements
- Prestations externes (juridique, conseils...)
- Dépenses liées à la réalisation d'un démonstrateur ou d'un prototype
- Prestations techniques sous-traitées dans la limite de 49% des coûts liés aux frais de personnel
- Dépenses liées à l'évaluation de l'expérimentation, y compris à l'expérimentation du concept (technique, juridique, commercial)



## Taux d'intervention :

- 35% pour les entreprises entre 50 et 249 salariés ; 25% ETI
- Pour les projets jusqu'à 500 000€, 100% subvention avec plafond de 225.000€
- Entre 500k et 1M€ : 2/3 subvention 1/3 AR avec plafond subvention 300K€ ; plafond AR 150K€ et plafond aide subv+ AR max 450K€
- > 1M€: 50% subvention 50% AR avec plafond subvention 500K€ ; plafond AR 500K€ et plafond aide subv+ AR max 1M€

## Taux d'aide :

- Jusqu'à 45% de taux de subvention dans la limite de 500 000€ selon la taille du projet et de l'entreprise, le reste à charge étant soutenu grâce à une avance récupérable

Clôture : au fil de l'eau jusqu'à  
épuisement

# AIDES RÉGIONALES – PACA



## Soutien aux équipements et filières de valorisation des déchets

### Objectifs :

- Accompagner les investissements prévus ou compatibles avec la planification régionale, et leurs études préalables, en matière de prévention et de gestion des déchets
- Augmentation du réemploi, l'amélioration du tri et du recyclage des matériaux; la mise en œuvre de solution de valorisation matière innovante ou la préparation de déchets pour optimiser le fonctionnement des installations existantes

### Projets éligibles et taux d'aide :

- Sites de réemploi / taux d'intervention: 60% / montant d'aide plafonné à 100 000 euros
- Centres de tri / taux d'intervention: 50% / montant d'aide plafonné à 200 000 euros
- Déchèteries professionnelles / taux d'intervention: 50% / montant d'aide plafonné à 200 000 euros
- Déchèteries publiques / taux d'intervention: 50% / montant d'aide plafonné à 300 000 euros
- Solutions de valorisation matière innovantes / taux d'intervention: 50% / montant d'aide plafonné à 50 000 euros
- Solutions de valorisation matière / taux d'intervention: 50% / montant d'aide plafonné à 300 000 euros

### Dépenses éligibles :

- les études, les travaux, le matériel d'équipement

### Structures éligibles :

- Tout porteur de projet, public ou privé ayant un établissement ou une succursale en région ou dont le projet sera implanté en région. Les projets portés par une personne morale privée pour gérer ses propres déchets ne sont pas éligibles.

**Clôture : au fil de l'eau jusqu'à épuisement**

# AIDES RÉGIONALES – OCCITANIE

## Aide à la réalisation de projets locaux de prévention, gestion, valorisation des déchets et de développement de l'économie circulaire

### Projets éligibles :

- La prévention, la réduction des déchets, l'allongement de la durée d'usage des produits
- Le déploiement de la tarification incitative
- L'organisation de la collecte en vue d'une valorisation
- Le développement du recyclage et l'optimisation de la valorisation (organique, matière et énergétique)
- La mise en place d'un processus de transition vers l'économie circulaire (recherche de synergie de flux, mise en place de système d'échanges de services...)

### Dépenses éligibles :

- Frais d'études préalables de définition de l'investissement : prestations externes pour la réalisation d'études de faisabilité...
- Frais d'accompagnement et d'ingénierie associés à l'investissement : maîtrise d'oeuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...
- Coût d'investissement matériel : installations, équipements, matériels... y compris les achats d'occasion et la location
- Le cas échéant et sous conditions, les autres frais immatériels directement liés à l'opération (actions complémentaires de sensibilisation, communication, animation, formation...) : dépenses de prestations externes de service et dépenses internes de personnel si l'action est réalisée en régie (frais de personnel directement liés à l'opération et frais de structure afférents via un forfait de 15% des dépenses directes de personnel éligibles)

### Structures éligibles :

- Personnes morales de droit privé - entreprises, associations dont syndicats ou fédérations professionnelles...

### Taux d'aide pour les PME :

- Etudes préalables financées à hauteur de 40% (plafond de 50K€) ; Investissements matériels et frais d'ingénierie associés financés à hauteur de 30%

Clôture : jusqu'à épuisement des crédits

# Projets d'innovation

Aide de la BPI France et de la Région dans le cadre de  
France 2030 régionalisé en Occitanie

## Objectif de l'aide :

- Favoriser la commercialisation de produits et services innovants à forte valeur ajoutée, avec des retombées économiques, technologiques (nouveaux produits, procédés) et sociales (emplois, réponses aux attentes sociétales et environnementales).
- Accélérer l'émergence de futurs leaders d'envergure nationale ou internationale, porteurs de projets d'innovation de rupture, en soutenant les initiatives les plus ambitieuses des entreprises régionales. Thématiques clés : matériaux intelligents et durables, transition énergétique des territoires et de l'économie régionale.

## Projets d'innovation :

Études de faisabilité : dépenses couvertes pour la phase de faisabilité.

Phase de développement : l'aide peut couvrir :

- Conception : frais d'études, dépenses de personnel, bureaux d'études et ingénierie, design, achats pour prototypes.
- Mise en place du processus de fabrication : services pour la construction, essais de production (échantillons, petites séries), ajustement des matériels et outillages.
- Investissements : non récupérables affectés au programme, amortissement des investissements récupérables sur la durée du projet.
- Protection : propriété intellectuelle.
- Frais généraux et d'exploitation : coûts de matériaux et fournitures (plafonnés à 20 % des frais de personnel).

## Aide financière :

Jusqu'à 45% des dépenses éligibles pour les petites entreprises

## Plafonds :

Montant maximum de 500K€ décomposée à 200K€ de subvention et le reste en avance remboursable

Clôture : jusqu'à épuisement des crédits,  
et jusqu'à juin 2025 au plus tard





## Mieux trier et recycler les déchets

Aide du Fonds Européen de Développement Régional  
(FEDER 2021-2027) géré par la Région Occitanie

### Objectif de l'aide :

financement des investissements permettant de mieux trier les déchets et de les recycler. Ces projets concernent les déchets ménagers comme les déchets d'activités économiques. Projets soutenus :

- Collecte séparative des biodéchets
- Création de déchèteries innovantes, de déchèteries dédiées aux déchets professionnels
- Modernisation, optimisation et création de centre de tri et surtri
- Création et aménagement d'unités de valorisation organique par compostage, ainsi que les équipements de déconditionnement associés à une filière de valorisation organique

Les bénéficiaires doivent avoir réalisé une étude technico-économique préalable de faisabilité, incluant une évaluation des tonnages de déchets détournés de l'élimination

### Dépenses éligibles :

Seul les dépenses d'investissement directement liées au projet sont retenues, incluant les dépenses indirectes calculées au taux forfaitaire de 7 % pour les opérations non soumises à un régime d'aide d'État.

- Déchèteries innovantes et unités de valorisation/recyclage : équipements de tri et de valorisation, travaux de génie civil (gros œuvre, VRD, terrassement), matériel roulant spécifique.
- Modernisation et création de centres de tri : équipements et matériels de tri.
- Collecte séparative des biodéchets : dispositifs de pré-collecte, bacs, aménagements nécessaires (génie civil), modules de lavage, dispositifs de contrôle d'accès, et surcoûts liés aux bennes adaptées.

### Structures éligibles :

- TPE- PME ou organisme public

### Aide financière :

- 20% des investissements - Seuil minimum d'assiette subventionnable : 100 000€

**Clôture : jusqu'à épuisement des crédits**

**et jusque 2027 au plus tard**

# AIDES RÉGIONALES – BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## Environnement – Accélérateur à projet économie circulaire

### Objectifs :

- Soutenir les opérations d'investissement contribuant à la prévention et la réduction des déchets et à la préservation des ressources. Il concerne les investissements contribuant aux objectifs suivants :
  - Allongement de la durée de l'usage, réemploi, réutilisation, réparation et reconditionnement
  - Démarches et solutions techniques de sobriété (notamment démarches dites low tech\*)
  - La prévention, le tri, le réemploi et le recyclage des déchets d'activités économiques (DAE)
- Opérations à portée régionale, les opérations territoriales à visée ou à finalité régionale (exemple : étude à l'échelle d'un territoire qui serait duplicable à l'échelle régionale), les approches filières à visée régionale

### Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles peuvent inclure :

- Études de faisabilité : pour évaluer le potentiel économique et environnemental des projets.
- Conception de prototypes et investissements matériels : pour le développement d'unités de recyclage ou de valorisation.
- Frais de développement : liés à la mise en place de procédés circulaires, y compris les dépenses de personnel, les achats de matières premières, et les tests de production.

### Structures éligibles :

PME / TPE

| Type d'opération  | Taux maximal de l'aide régionale | Plafond de l'aide régionale |
|---|----------------------------------|-----------------------------|
| Etude préalable à l'investissement  | 70%                              | 50 000 €                    |
| Équipements et matériel   | 30%                              | 200 000 €                   |
| Rénovation ou construction de bâtiments liés aux activités de réparation, de réemploi, de reconditionnement et de recyclage des déchets | 30%                              | 200 000 €                   |

Clôture : 31/12/2025



## EIF Innovation en quelques mots

EIF Innovation accompagne les PME, ETI et grands groupes dans de nombreux secteurs industriels et de services, en leur offrant une expertise pointue et sur mesure tout au long de leur parcours d'innovation et d'investissement. Nous intervenons à chaque étape stratégique, de l'identification des opportunités de financement à la gestion complète de projets d'innovation, en passant par la mise en place de stratégies de recherche et développement (R&D) et d'investissements productifs adaptés aux besoins spécifiques de chaque organisation.



**+60 ans**

Conseil en  
financement et  
fiscalité depuis  
1958 Paris /  
Lyon/ Marseille  
/ Bruxelles



**1er**

Parmi les  
cabinets  
référéncés  
par la Médiation  
des Entreprises  
de Bercy



**15**

Consultants  
expérimentés  
(anciens  
managers,  
directeurs de  
pôle, consultants  
grands comptes)



**10**

années  
d'expérience en  
moyenne pour nos  
consultants  
Maîtrise de  
l'ensemble des  
guichets de  
financement



**Directeur du développement**

Silvain TARNEAUD

[starneaud@eifexpertise.com](mailto:starneaud@eifexpertise.com)

9 Place de la Madeleine, 75008 Paris

**Retrouvez nos newsletters et événements à venir sur notre site ou notre page  
LinkedIn !**



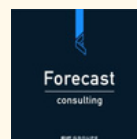
**LinkedIn EIF Innovation**



**EIFInnovation.com**

**Un projet ? Une question ?**

**N'hésitez pas à nous contacter !**



Paris - Lyon - Marseille - Bruxelles